

## ATTESTATION DESSERTE EN EAU POTABLE

Je soussigné, Jacques LOCATELLI, Président du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Lescar, atteste que :

la propriété cadastrée : **section AO n°246**

commune de : **LESCAR**, rue Saint Exupéry,

faisant l'objet d'une demande de Permis de Construire : n° **PC 064335 24P0015**

description du projet : réalisation d'une centrale solaire au sol

présentée par : **CA Pau Béarn Pyrénées** (représentée par M. BAYROU François)

peut être alimentée en eau potable à partir de la conduite Ø 160 pvc, rue Saint Exupéry,

Le branchement sera implanté en limite du domaine public. Les frais de branchement sur cette canalisation sont à la charge du pétitionnaire en bordure de la rue Saint Exupéry, (limite du domaine public).

*Réalisation et contrôle des travaux de raccordements au réseau public d'eau potable sur le territoire syndical par le délégataire de service public SAUR (1004 rue de la Vallée d'Ossau - BP 70239 Serres-Castet – 64811 Aéroport Pyrénées / 05 81 31 85 00 / dépannage 05 81 91 35 00 / [www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr)).*

<i>Dans le cadre des pouvoirs de police du maire en matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI), le syndicat attire l'attention de l'autorité territoriale sur les éléments suivants :</i>			
<i>Hydrant (Pl) n°</i>	<i>Distance</i>	<i>Débit</i>	<i>Pression</i>
248	Pl = 250 ml	> 60 m³/heure	1 bar

En foi de quoi je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Poey de Lescar, le 7 juin 2024

Le Président

Jacques LOCATELLI

